

## Bourse de rédaction à la maîtrise Berthelet-Aubin

### Concours 2024

La « *Bourse Berthelet-Aubin* » est destinée aux étudiantes et étudiants de départements ciblés, qui, durant le trimestre d'été, se consacrent à plein temps à la rédaction de leur mémoire ou de leur travail dirigé dans le but d'en faire le dépôt au plus tard à la fin du trimestre d'été 2024.

En accord avec la vision sur l'équité, la diversité et l'inclusion de notre université et son ouverture aux Premiers Peuples, les circonstances particulières qui peuvent avoir eu une incidence sur le parcours académique seront considérées dans l'évaluation des dossiers de candidature.

#### Critères d'admissibilité

- Être inscrite, inscrit dans un programme de 2<sup>e</sup> cycle dans l'une des disciplines suivantes :
  - Anthropologie
  - Criminologie
  - Démographie
  - Relations industrielles
  - Science politique
  - Sciences économiques
  - Service social
  - Sociologie
- Être inscrite, inscrit à temps plein à la rédaction de son mémoire ou à son travail dirigé au trimestre d'été 2024.
- Déposer son mémoire ou son travail dirigé au plus tard le 31 août 2024.
- Être citoyenne, citoyen canadien ou résidente, résident permanent.
- Avoir obtenu un baccalauréat de l'Université de Montréal dans l'une des disciplines mentionnées ci-dessus. Si vous ne détenez pas de baccalauréat de l'Université de Montréal, joindre une preuve de demande d'admission à l'UdeM pour le prochain trimestre d'automne dans un programme de doctorat de l'une des disciplines ciblées.
- Ne pas recevoir plus de 40 000 \$ en revenus de bourses durant la période d'octroi.

## Dépôt de la demande

### RESPONSABILITÉS DE L'ÉTUDIANTE, ÉTUDIANT :

1. Contacter son département pour connaître la date limite interne pour la présélection;
2. Compléter sa demande via le [portail des bourses](#);
3. Enregistrer sa candidature sur le portail des bourses;
4. Envoyer par courriel à sa directrice, directeur de recherche le lien et le code d'accès généré dans le portail des bourses, afin de pouvoir téléverser son formulaire de recommandation;
5. Se procurer son relevé de notes du programme en cours à partir de son Centre Étudiant (version non-officielle acceptée) et le téléverser dans le portail des bourses;
6. Cliquer sur « *soumettre* » dans le portail des bourses dès que son dossier est complet, et ce, **avant la date limite du 20 mars 2024, 13 h**. Il est à noter qu'il n'est pas nécessaire d'attendre que sa directrice, directeur de recherche ait ajouté son formulaire de recommandation dans le portail des bourses pour faire la soumission du dossier.
7. Uniquement après avoir soumis sa candidature dans le portail des bourses, faire une copie de sa candidature complète (formulaire, relevé de notes) et la remettre à la personne désignée pour recevoir les candidatures dans son unité académique (département, école ou faculté) **avant la date limite fixée par celle-ci**.

### RESPONSABILITÉS DE L'UNITÉ <sup>1</sup>:

Le formulaire de recommandation de la directrice, directeur de recherche doit demeurer confidentiel. La directrice, directeur de recherche doit téléverser le formulaire dans le portail des bourses selon les instructions fournies par la personne candidate et envoyer son formulaire de recommandation à l'unité responsable de la présélection.

1. L'unité doit réclamer le formulaire de recommandation à la directrice, directeur de recherche.
2. L'unité procède à l'évaluation des dossiers reçus et fait une présélection des candidatures présentées dans le cadre du concours.
3. L'unité recommande aux ESP les candidatures sélectionnées selon les critères établis, et ce, au plus tard le 27 mars 2024, 13 h par courriel à [esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca).
4. Aviser les personnes candidates de la présélection départementale qu'elles soient recommandées ou non aux ESP.

### **Critères de sélection :**

1. Excellence du dossier;
2. Aptitudes marquées pour la recherche
3. Durée des études
4. Qualité et faisabilité du plan de travail proposé

---

<sup>1</sup> Unité : Faculté non départementalisée, Département et École. Il peut aussi s'agir de la direction d'une faculté départementalisée. Une unité n'est pas un centre de recherche affilié ni un programme d'études.

## Attribution et modalités de versement

Les ESP procèdent à une dernière étape d'évaluation visant à sélectionner les lauréates, lauréats.

La bourse d'une valeur maximale de 3 500 \$ est versée en deux parties :

50 % à l'octroi

50 % au dépôt initial du mémoire ou travail dirigé.

Les conditions de maintien et paiement associées à la bourse seront précisées dans l'avis d'octroi.

Les étudiantes, étudiants, directrices, directeurs de recherche et unités d'attache seront avisés par courriel du résultat de ce concours à la fin du mois d'avril 2024.

**Lien vers le formulaire :** [Cliquez ici](#)

**Informations supplémentaires :** Régis Harvey  
Bureau des bourses  
Études supérieures et postdoctorales (ESP)  
2910, boul. Édouard-Montpetit, app. 7, bureau 230  
Montréal, QC H3T 1J7  
Tél. : 514 343-6111, poste 37363  
[esp-bourses@esp.umontreal.ca](mailto:esp-bourses@esp.umontreal.ca)